

PROJET D'ETABLISSEMENT

STRUCTURE PETITE CRECHE
« L'ARC-EN-CIEL »

SOMMAIRE

Introduction

Première partie : LE PROJET D'ACCUEIL

I – Prestations d'accueil proposées

Gestionnaire
Mode de financement
Agrément
Horaires

II – Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

III – Compétences professionnelles mobilisées

L'équipe et les intervenants
Le travail d'équipe
Analyse des pratiques professionnelles
Formation
Accueil des stagiaires et des apprentis

Annexe – Profils de poste

- directeur EAJE – éducateur de jeunes enfants
- auxiliaire de puériculture
- accompagnant éducatif petite enfance

Deuxième partie : LE PROJET EDUCATIF

I – L'accueil

La familiarisation remplace la notion d'adaptation
La place des parents
La relation enfant-parent-professionnel
Les transmissions

II – Les soins

La dimension psycho affective
L'hygiène et les soins corporels
L'alimentation
Le repos

III – Le développement

Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes
Un cadre adapté et sécurisant
Repères dans le temps
L'aménagement de l'espace
L'égalité garçon fille

IV- Le bien-être

- Les besoins physiologiques et de santé
- Le besoin de protection
- Les besoins affectifs et relationnels
- Le besoin d'expériences et d'exploration du monde
- Le besoin d'un cadre, de règles et de limites
- Le besoin d'identité
- Le besoin d'estime de soi et de valorisation de soi

V- L'éveil

- L'importance du jeu pour le développement de l'enfant
- L'approche artistique et culturelle
- Ne rien faire
- Jeux libres et activité autonome
- Le contact avec la nature

Troisième partie : LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I – Modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

- Localisation
- Caractéristiques du territoire
- Insertion sociale et professionnelle
- Offre d'accueil
- Politique de la commune
- Historique de la crèche
- Un agrément atypique
- Une volonté d'inclusion
- Moyens mis en œuvre
- Partenariats

II – Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

- Au quotidien
- De manière ponctuelle

III – Les actions de soutien à la parentalité

- Moyens mis en œuvre

IV – Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Moyens mis en œuvre

V- La démarche en faveur du développement durable

- Actions réalisées

INTRODUCTION

Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, stipule (art. R. 2324-29) que « *Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 de Code de l'action sociale et des familles* ».

Son contenu se compose de plusieurs éléments cités dans l'article R. 2324-29, à savoir :

- 1/ un projet d'accueil
- 2/ un projet éducatif
- 3/ un projet social et de développement durable

Ce projet d'établissement se veut être une vue aérienne de la structure d'accueil.

Projet d'établissement rédigé par la directrice en 2022, avec le concours de l'équipe de professionnelles (projet éducatif) et présenté au gestionnaire en janvier 2023.

Le maire,



PROJET D'ACCUEIL

« Le projet d'accueil présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R.2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R.2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage. »

Décret n°2021-1131 du 30 août 2021

Petite crèche « l'arc-en-ciel » située 13 rue des Luminaires 03500 BAYET

I- Prestations d'accueil proposées

Gestionnaire

Mairie de Bayet, collectivité territoriale

Mode de financement

Fonctionnement en financement PSU

Agrément

Agrément modulé de 20 places, comme suit :

7h à 8h : 8 enfants

8h à 12h30 : 20 enfants

12h30 à 17h30 : 14 enfants

17h30 à 18h30 : 8 enfants

En fonction des besoins liés à l'accueil en temps périscolaire de l'école de Bayet, un agrément spécifique est mis en place sur les temps scolaires

7h à 8h : 8 enfants

8h à 12h30 : 20 enfants

12h30 à 17h30 : 14 enfants

16h30 à 17h30 : 20 enfants

17h30 à 18h30 : 8 enfants

Horaires

7h à 18h30 du lundi au vendredi. Fermeture une semaine entre Noël et le Jour de l'An, une semaine aux vacances de printemps et quatre semaines en août.

Accueil possible entre 7h et 9h, puis à 10h45 et entre 12h et 12h30. Départ possible à 10h45, entre 12h et 12h30 puis entre 16h15 et 18h30.

Pas de durée minimum ou maximum d'accueil. Le contrat est fonction des demandes des familles et de la place disponible. Une priorisation est faite en fonction de l'activité professionnelle des parents, du lieu de résidence et le cas échéant de la fréquentation de l'école communale pour les enfants scolarisés.

II- Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite. L'équipe met en œuvre au cas par cas tous les aménagements qui peuvent faciliter l'accueil de parents en situation de handicap (cahier de transmission pour personne malentendante par exemple).

En cas de demande d'une famille, l'accueil de l'enfant est étudié en fonction des possibilités et des contraintes.

Plusieurs mesures peuvent être mises en place :

- l'établissement est accessible aux enfants à mobilité réduite, une poussette ou un fauteuil pourra être demandé à la famille pour les transferts au restaurant scolaire
- accompagnement par un professionnel extérieur à la structure
- mise en place d'un PAI avec ou sans panier repas
- partenariat et suivi (PMI, Centre d'Action Médicosociale Précoce...)
- dérogation d'âge
- formation des professionnels pour des gestes particuliers (mettre des attelles par exemple)

La directrice a suivi une formation sur l'accueil d'enfants présentant un handicap.

III- Compétences professionnelles mobilisées

L'équipe et les intervenants

L'équipe est composée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture et de cinq agents d'animation dont la qualification correspond au 2° Art. 2324-42.

Ponctuellement, en fonction des projets d'animation, des intervenants extérieurs peuvent intervenir dans les domaines sanitaire, culturel ou sportif.

Ci-joint profils de poste

Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Une réunion de travail de 2h est organisée chaque mois, après la fermeture de la structure. Elles sont proposées sur des jours différents à partir d'un calendrier élaboré en début d'année scolaire. Deux ou trois jours de réunion pédagogique sont organisés avant chaque reprise après les congés d'été.

Analyse des pratiques professionnelles

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Jusqu'à trois réunions de deux heures sont proposées à l'équipe sur l'année. Elles ont lieu à 18h30, après la fermeture et sont animées par une psychologue.

Formation

Les agents ont accès au catalogue de formation du CNFPT, ainsi qu'à des formations proposées par des organismes tels que la médiathèque départementale. Les formations sont demandées par les professionnels, en fonction de leurs envies. Elles peuvent être proposées par la direction, mais l'agent est libre d'y participer. Un compte rendu écrit destiné aux autres professionnels est demandé à l'issue de la formation.

Accueil des stagiaires et des apprentis

La crèche est un lieu de formation. Les professionnels ont pour mission d'encadrer et former les élèves en fonction du niveau de formation. Les stages sont encadrés par des conventions. Les stagiaires ne sont jamais comptés dans l'effectif du personnel.

ANNEXE
PROFILS DE POSTE

DIRECTEUR EAJE

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Source : répertoire des métiers territoriaux (www.cnfpt.fr)

DEFINITION :

- dirige une structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 6 ans,
- accompagne les jeunes enfants dans une démarche éducative et sociale globale, en lien avec leur famille, dans une fonction de prévention, d'animation et de médiation, en vue du développement progressif de l'enfant.

SITUATION FONCTIONNELLE :

structure communale

CONDITIONS D'EXERCICE :

- loyauté, neutralité, ponctualité,
- solidarité, polyvalence,
- disponibilité,
- obligation de discrétion professionnelle (statut de fonctionnaire).

AUTONOMIE ET RESPONSABILITES :

- placé sous l'autorité hiérarchique de la collectivité, forte autonomie au sein du service,
- responsabilité des ressources (humaines et financières),
- garant de la sécurité et de l'accueil des enfants,
- encadrement d'une équipe,
- la mauvaise appréhension d'une situation à risque pour un enfant peut entraîner un risque pénal.

RELATIONS FONCTIONNELLES :

- relation permanente avec les familles et les enfants,
- relation permanente avec l'équipe,
- relation régulière avec les interlocuteurs municipaux (Maire, membres du Conseil, secrétaires),
- relation ponctuelle avec les intervenants, les organismes extérieurs (services spécialisés, médecins, autres structures d'accueil petite enfance...),
- relation ponctuelle avec la PMI et la CAF,
- relation ponctuelle avec les acteurs de la vie locale (associations).

MOYENS TECHNIQUES :

- local adapté et équipé,
- véhicule de service,
- matériel de puériculture et de jeux adapté aux normes en vigueur, à l'âge des enfants accueillis et aux conditions d'utilisation,

- temps de décharge administrative.

CADRE STATUTAIRE :

- catégorie : A,
- filière : médico-sociale,
- cadre d'emplois : éducateur de jeunes enfants.

CONDITIONS D'ACCES :

- concours externe ou interne avec conditions de diplôme,
- diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants : décret n° 95-31 du 10/01/95 modifié.

ACTIVITES PRINCIPALES :

1 – Conception et mise en œuvre du projet d'établissement

- analyser les besoins des familles et des enfants et les évolutions de l'environnement social,
- définir avec l'équipe, un projet éducatif en cohérence avec les orientations des élus et les politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse,
- garantir l'application du cadre juridique et le respect des procédures internes de la collectivité,
- concevoir des projets en intégrant la notion de développement durable,
- négocier avec la ligne hiérarchique les moyens de la mise en œuvre.

Compétences requises et savoirs :

- cadres réglementaires des politiques publiques de l'enfance,
- politiques nationales, interministérielles et locales des CAF,
- méthodologie et outils d'analyse et diagnostic,
- droit et psychosociologie de l'enfant et de la famille,
- projet éducatif, social et règlement de fonctionnement.

2- Elaboration et mise en œuvre des projets pédagogiques

- collaborer efficacement au travail d'équipe dans le cadre du projet de la structure,
- conduire des projets pédagogiques en lien avec le projet éducatif,
- évaluer le déroulement et les effets des activités menées dans le cadre du projet éducatif,
- garantir la cohérence et l'harmonisation des pratiques,
- favoriser l'analyse des pratiques.

Compétences requises et savoirs :

- principes de la méthodologie de projet,
- méthode et outils d'évaluation de projet,
- techniques de gestion de conflits,
- méthodologie d'analyse des pratiques.

3- Assistance et conseil technique auprès des élus

- conseiller les élus et alerter sur les risques juridiques et techniques liés au projet éducatif,
- bâtir une relation de confiance et transmettre des messages.

Compétences requises et savoirs :

- orientations et priorités des élus pour l'enfance et la jeunesse,
- environnement territorial local,
- techniques de communication et négociation.

4- Accueil, orientation et coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux

- informer les parents ou substituts parentaux sur les modalités de l'accueil des enfants,
- conduire des entretiens avec les familles, constituer les dossiers administratifs et calculer la participation financière,
- concilier besoins de l'enfant et demande de la famille pour proposer la solution la plus adaptée, prendre en compte la diversité culturelle des familles,
- organiser l'accueil et l'intégration d'un enfant porteur de handicap,
- animer des réunions d'échanges et d'informations.

Compétences requises et savoirs :

- cadre, grilles et barèmes de la collectivité,
- fonctionnement général des systèmes d'aides et de prestations,
- techniques d'écoute et de reformulation,
- typologie et niveaux du handicap,
- réglementation liée à l'intégration, notions socioculturelles des familles,
- projets éducatifs parentaux,
- techniques de conduite de réunion et d'entretien.

5- Développement et animation des partenariats

- identifier et mobiliser les partenaires internes et externes,
- animer des réunions.

Compétences requises et savoirs :

- acteurs partenaires de la prise en charge,
- techniques d'animation.

6- Organisation et contrôle des soins et de la surveillance médicale / participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants

- activer les ressources de la structure et du territoire en matière de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant,
- repérer les signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant et alerter les parents et les services compétents,
- analyser les besoins (affectifs, physiologiques) des enfants,
- créer et instaurer les conditions du bien-être individuel et collectif de l'enfant (hygiène, confort),
- aide à la prise de médicament en application du protocole en vigueur,
- établir des relations éducatives avec les enfants,
- s'assurer de la qualité de l'environnement de vie dans la structure,
- orienter les parents vers les acteurs des champs socio-éducatifs et médicaux.

Compétences requises et savoirs :

- notions de pathologies et typologie des réponses,

- *modes de prévention des maladies infantiles,*
- *notion de prévention / promotion de la santé et des techniques d'éducation pour la santé,*
- *signes de maltraitance et procédures à suivre,*
- *développement psychomoteur et psychoaffectif de l'enfant,*
- *règles d'hygiène et de sécurité,*
- *notions de diététique et d'alimentation,*
- *méthodes et pratiques d'éducation,*
- *méthodologie d'observation et d'écoute active.*

7- Animation et pilotage des équipes

- répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service,
- garantir un cadre d'intervention partagé par les équipes, veiller au respect des protocoles en vigueur,
- superviser, accompagner et ajuster les pratiques pédagogiques des agents,
- favoriser la créativité, la motivation,
- valoriser les compétences des professionnels,
- repérer et réguler les conflits,
- comprendre et accompagner les phénomènes émotionnels au sein des équipes,
- porter attention aux situations de retrait, de souffrance, voire d'usure et d'épuisement professionnel.

Compétences requises et savoirs :

- *méthodes et outils du management par projet,*
- *notions de psychologie individuelle et collective,*
- *techniques de résolution de problèmes et de médiation.*

8- Gestion des ressources humaines

- définir les besoins de la structure et les compétences associées,
- gérer durablement les ressources humaines,
- élaborer les fiches de poste.

Compétences requises et savoirs :

- *statut de la fonction publique territoriale,*
- *notion de gestion des compétences et de droit du travail, techniques d'analyse des besoins de formation,*
- *offre de formation interne et externe,*
- *connaissance des métiers de la petite enfance,*
- *technique d'évaluation pédagogique.*

9- Formation et encadrement des stagiaires

- accueillir, organiser la formation et valider l'évaluation des stagiaires,
- transmettre et partager des connaissances avec les stagiaires.

Compétences requises et savoirs :

- *programme de l'organisme de formation,*
- *techniques d'évaluation des compétences professionnelles.*

10- Gestion administrative et budgétaire

- rédiger des documents administratifs,
- renseigner les états de bilans et produire des statistiques,
- élaborer le budget prévisionnel et suivre l'exécution budgétaire,
- organiser un planning d'activités,
- rendre compte d'observations et d'activités effectuées.

Compétences requises et savoirs :

- notions de statistiques et d'analyse rétro et prospective,
- méthodologie et outils d'analyse des coûts,
- notions de comptabilité publique et du fonctionnement des régions,
- techniques de la communication écrite,
- méthodes d'organisation et de gestion du travail.

11- Gestion de l'équipement

- définir les besoins en matériels et en équipements,
- concevoir un aménagement des locaux et des espaces conforme au projet et aux besoins de l'enfant.

Compétences requises et savoirs :

- offre des fournisseurs en matériel,
- techniques d'inventaire,
- gestion écoresponsable du patrimoine.

12- Promotion de la structure

- rédiger des articles et communiqués de presse,
- développer des supports de communication.

Compétences requises et savoirs :

- techniques et supports de communication,
- réseau d'information et de communication,
- technologie de l'information et de la communication.

13- Veille juridique, sanitaire, éducative et sociale

- identifier les sources d'information stratégiques en matière sanitaire, juridique et sociale,
- développer et entretenir des réseaux professionnels d'information,
- communiquer et vulgariser les informations recueillies, en mettant à disposition des agents des documents pertinents sur les connaissances actuelles du développement de l'enfant.

Compétences requises et savoirs :

- techniques de recherche documentaire,
- technique de recueil et de traitement de l'information.

14- Animation et mise en œuvre des activités éducatives

- organiser et animer un atelier éducatif, un point « jeux et jouets »,

- organiser une sortie et accompagner un groupe d'enfants à l'extérieur de la structure,
- développer et animer des activités manuelles et artistiques, culturelles et d'éveil,
- prendre en compte la notion de genre et son influence dans les activités proposées,
- formuler un avis sur le choix des matériels éducatifs,
- préparer les commandes de matériels,
- assurer la maintenance des matériels éducatifs.

Compétences requises et savoirs :

- techniques des jeux et activités
- techniques artistiques, manuelles,
- notions sur les techniques d'animation,
- offre en matériels éducatifs (fournisseurs),
- techniques de gestion des stocks,
- réglementation en vigueur liée au bâtiment, à l'utilisation du matériel dans les structures d'accueil de jeunes enfants.

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Source : répertoire des métiers territoriaux (www.cnfpt.fr)

DEFINITION

Organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif de la structure.

SITUATION FONCTIONNELLE

structure communale

CONDITIONS D'EXERCICE

- loyauté, neutralité, ponctualité,
- solidarité, polyvalence,
- disponibilité,
- obligation de discrétion professionnelle (statut de fonctionnaire).

AUTONOMIE ET RESPONSABILITE

- placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la structure,
- en l'absence du directeur et de l'éducateur de jeunes enfants, continuité de ces fonctions (gestion de l'absence du personnel, conduites à tenir en cas d'accident ou de situations d'urgence, respect du taux d'encadrement et des protocoles en cours)
- au sein de l'équipe, autonomie relative dans l'organisation des activités quotidiennes,
- encadrement d'enfants,
- surveillance effective et constante des enfants,
- activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique,
- le choix inadapté de matériels et leurs modes d'utilisation peut entraîner des risques pour l'enfant et des sanctions disciplinaires, civiles ou pénales pour l'agent.

RELATIONS FONCTIONNELLES

- contact permanent avec les enfants et relation quotidienne avec les parents,
- relation régulière avec les différents membres de l'équipe,
- relation ponctuelle avec les personnes intervenant dans la structure (psychologue, éducateur...),
- relation occasionnelle avec les services de prise en charge de l'enfant en cas d'accueil spécifique (urgence, handicap...),
- relation occasionnelle avec les acteurs locaux culturels, sportifs, éducatifs.

MOYENS TECHNIQUES

- local équipé,
- matériel de puériculture et de jeu adapté aux normes en vigueur, à l'âge des enfants accueillis et aux conditions d'utilisation.

CADRE STATUTAIRE

- catégorie : B,
- filière : médico-sociale,
- cadre d'emploi : auxiliaire de puériculture.

CONDITIONS D'ACCES

- concours externe ou interne, avec conditions de diplôme.
- DPAP : diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture : décret n°92-865 du 28/08/92 modifié.

ACTIVITES PRINCIPALES

1- Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux

- identifier et respecter les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de l'enfant dans son individualité,
- favoriser la socialisation du jeune enfant,
- établir une relation de confiance avec les parents,
- prendre en compte la diversité culturelle,
- contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant, alerter les parents et les services compétents,
- communiquer avec la famille au quotidien,
- prendre en compte la demande des parents en adéquation avec le projet d'établissement.

Compétences requises et savoirs :

- techniques d'écoute active, de communication et d'observation,
- développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 18 mois à 6 ans,
- notions socioculturelles des familles,
- notions de psychologie,
- projets éducatifs parentaux,
- indicateurs d'alerte dans les comportements des enfants,
- notions de réglementation en matière d'autorité parentale.

2- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants

- aménager des espaces de vie (repos, repas, jeux...) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants, dans le respect du projet d'établissement,
- assurer la sécurité affective et physique de l'enfant,
- réaliser les soins courants d'hygiène de l'enfant, dans le respect de son intimité,
- mise en place des protocoles d'hygiène (lavage des mains, change...),
- répondre aux besoins alimentaires de l'enfant.

Compétences requises et savoirs :

- notions d'ergonomie,
- facteurs d'ambiance et d'esthétique spatiale,
- notions de psychologie infantile,
- principes d'hygiène corporelle (toilette, change, habillement...),
- règles de base en diététique et hygiène alimentaire du jeune enfant.

3- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie

- aider l'enfant à progressivement acquérir des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, sphinctérienne...),
- adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la structure,
- accompagner l'enfant dans une démarche éducative de développement durable.

Compétences requises et savoirs :

- *projet éducatif de la structure,*
- *notions de physiologie et de psychomotricité,*
- *notions en développement durable,*
- *principes et règles éducatives.*

4- Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants

- élaborer des projets d'activités en lien avec les projets pédagogiques,
- organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression,
- organiser une sortie et accompagner un groupe d'enfants à l'extérieur de la structure,
- favoriser les matériaux pédagogiques durables,
- réguler les interactions entre les enfants.

Compétences requises et savoirs :

- *techniques artistiques, manuelles, ludiques,*
- *matériaux et matériels utilisables par les enfants,*
- *notions sur les techniques d'animation,*
- *techniques de régulation et de résolution de conflits.*

5- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène

- estimer l'état de santé général de l'enfant,
- repérer les signes de mal-être, appliquer le protocole de soins, rassurer l'enfant et transmettre au responsable et aux parents,
- assurer la sécurité et prévenir l'accident,
- alerter et réagir en cas d'accident,
- aide à la prise de médicament en application du protocole en vigueur,
- répertorier les besoins en produits de soins et suivi du stock.

Compétences requises et savoirs :

- *connaissance des maladies infantiles et signaux d'alerte (fièvre, érythèmes...) et conduites à tenir,*
- *utilisation et stockage des produits de soins,*
- *règles et consignes de sécurité et d'hygiène,*
- *protocoles de la structure et dispositifs d'urgence.*

6- Nettoyage et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel

- assurer l'hygiène et l'entretien des lieux de vie de l'enfant et du matériel mis à disposition par la structure.

Compétences requises et savoirs :

- *techniques d'entretien des jeux pour enfants.*

7- Transmission d'informations

- recevoir et transmettre un message,
- rechercher, sélectionner et traiter une information,
- rendre compte de manière écrite et orale,
- discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.

Compétences requises et savoirs :

- principes de base de communication écrite et orale,
- notion de discrétion professionnelle,
- circuits internes et externes de l'information.

8- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement

- collaborer au travail d'équipe en vue de l'élaboration du projet éducatif,
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets pédagogiques en lien avec le projet éducatif de la structure,
- participer au travail de l'équipe et aux réunions,
- rendre compte d'observations et d'activités effectuées,
- favoriser la participation des parents à la vie de l'établissement.

Compétences requises et savoirs :

- modes et objectifs de l'accueil,
- projet éducatif et social de l'établissement.

9- Organiser son travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire

- situer sa fonction et son rôle dans la structure, dans une équipe pluridisciplinaire,
- organiser son activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service et des besoins de la collectivité,
- organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'un groupe (enfants et/ou professionnels).

Compétences requises et savoirs :

- principes de l'organisation territoriale,
- fonction et rôle des membres de l'équipe,
- notions de gestion du temps,
- notions d'analyse des pratiques.

10- Formation et encadrement des stagiaires

- accueillir, transmettre et partager des connaissances avec les stagiaires.

Compétences requises et savoirs :

- transmission de savoirs

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Source : répertoire des métiers territoriaux (www.cnfpt.fr)

DEFINITION

Organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif de la structure.

SITUATION FONCTIONNELLE

structure communale

CONDITIONS D'EXERCICE

- loyauté, neutralité, ponctualité,
- solidarité, polyvalence,
- disponibilité,
- obligation de discrétion professionnelle (statut de fonctionnaire).

AUTONOMIE ET RESPONSABILITE

- placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la structure,
- en l'absence du directeur, de l'éducateur de jeunes enfants et de l'auxiliaire de puériculture, continuité de ces fonctions (gestion de l'absence du personnel, conduites à tenir en cas d'accident ou de situations d'urgence, respect du taux d'encadrement et des protocoles en cours),
- au sein de l'équipe, autonomie relative dans l'organisation des activités quotidiennes,
- surveillance effective et constante des enfants,
- activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique,
- le choix inadapté de matériels et leurs modes d'utilisation peut entraîner des risques pour l'enfant et des sanctions disciplinaires, civiles ou pénales pour l'agent.

RELATIONS FONCTIONNELLES

- contact permanent avec les enfants et relation quotidienne avec les parents,
- relation régulière avec les différents membres de l'équipe,
- relation ponctuelle avec les personnes intervenant dans la structure (psychologue, éducateur...),
- relation occasionnelle avec les services de prise en charge de l'enfant en cas d'accueil spécifique (urgence, handicap...),
- relation occasionnelle avec les acteurs locaux culturels, sportifs, éducatifs.

MOYENS TECHNIQUES

- local équipé,
- matériel de puériculture et de jeu adapté aux normes en vigueur, à l'âge des enfants accueillis et aux conditions d'utilisation.

CADRE STATUTAIRE

- catégorie : C,
- filière : animation, technique,
- cadre d'emploi : adjoint d'animation, adjoint technique.

CONDITIONS D'ACCES

- concours externe ou interne

ACTIVITES PRINCIPALES

1- Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux

- identifier et respecter les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de l'enfant dans son individualité,
- favoriser la socialisation du jeune enfant,
- établir une relation de confiance avec les parents,
- prendre en compte la diversité culturelle,
- contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant, alerter les parents et les services compétents,
- communiquer avec la famille au quotidien,
- prendre en compte la demande des parents en adéquation avec le projet d'établissement.

Compétences requises et savoirs :

- techniques d'écoute active, de communication et d'observation,
- développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 18 mois à 6 ans,
- notions socioculturelles des familles,
- notions de psychologie,
- projets éducatifs parentaux,
- indicateurs d'alerte dans les comportements des enfants,
- notions de réglementation en matière d'autorité parentale.

2- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants

- aménager des espaces de vie (repos, repas, jeux...) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants, dans le respect du projet d'établissement,
- assurer la sécurité affective et physique de l'enfant,
- réaliser les soins courants d'hygiène de l'enfant, dans le respect de son intimité,
- répondre aux besoins alimentaires de l'enfant.

Compétences requises et savoirs :

- notions d'ergonomie,
- facteurs d'ambiance et d'esthétique spatiale,
- notions de psychologie infantile,
- principes d'hygiène corporelle (toilette, change, habillement...),
- règles de base en diététique et hygiène alimentaire du jeune enfant.

3- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie

- aider l'enfant à progressivement acquérir des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, sphinctérienne...),
- adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la structure,
- accompagner l'enfant dans une démarche éducative de développement durable.

Compétences requises et savoirs :

- projet éducatif de la structure,
- notions de physiologie et de psychomotricité,
- notions en développement durable,
- principes et règles éducatives.

4- Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants

- élaborer des projets d'activités en lien avec les projets pédagogiques,
- organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression,
- organiser une sortie et accompagner un groupe d'enfants à l'extérieur de la structure,
- favoriser les matériaux pédagogiques durables,
- réguler les interactions entre les enfants.

Compétences requises et savoirs :

- techniques artistiques, manuelles, ludiques,
- matériaux et matériels utilisables par les enfants,
- notions sur les techniques d'animation,
- techniques de régulation et de résolution de conflits.

5- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène

- estimer l'état de santé général de l'enfant,
- repérer les signes de mal-être, appliquer le protocole de soins, rassurer l'enfant et transmettre au responsable et aux parents,
- assurer la sécurité et prévenir l'accident,
- alerter et réagir en cas d'accident,
- aide à la prise de médicament en application du protocole en vigueur,

Compétences requises et savoirs :

- connaissance des maladies infantiles et signaux d'alerte (fièvre, érythèmes...) et conduites à tenir,
- utilisation et stockage des produits de soins,
- règles et consignes de sécurité et d'hygiène,
- protocoles de la structure et dispositifs d'urgence.

6- Nettoyage et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel

- assurer l'hygiène et l'entretien des lieux de vie de l'enfant et du matériel mis à disposition par la structure.

Compétences requises et savoirs :

- techniques d'entretien des jeux pour enfants.

7- Transmission d'informations

- recevoir et transmettre un message,
- rechercher, sélectionner et traiter une information,
- rendre compte de manière écrite et orale,
- discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.

Compétences requises et savoirs :

- principes de base de communication écrite et orale,
- notion de discrétion professionnelle,
- circuits internes et externes de l'information.

8- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement

- collaborer au travail d'équipe en vue de l'élaboration du projet éducatif,
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets pédagogiques en lien avec le projet éducatif de la structure,
- participer au travail de l'équipe et aux réunions,
- rendre compte d'observations et d'activités effectuées,
- favoriser la participation des parents à la vie de l'établissement.

Compétences requises et savoirs :

- modes et objectifs de l'accueil,
- projet éducatif et social de l'établissement.

9- Organiser son travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire

- situer sa fonction et son rôle dans la structure, dans une équipe pluridisciplinaire,
- organiser son activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service et des besoins de la collectivité,
- organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'un groupe (enfants et/ou professionnels).

Compétences requises et savoirs :

- principes de l'organisation territoriale,
- fonction et rôle des membres de l'équipe,
- notions de gestion du temps,
- notions d'analyse des pratiques.

10- Formation et encadrement des stagiaires

- accueillir, transmettre et partager des connaissances avec les stagiaires.

Compétences requises et savoirs :

- transmission de savoirs

PROJET EDUCATIF

« Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons »

Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Une déontologie, tournée vers l'intérêt de l'enfant...

La crèche est un lieu qui favorise l'épanouissement de l'enfant au sein d'une structure collective qu'il fréquente durant l'absence temporaire de ses parents. L'offre de garde s'adresse à toutes les familles, elle ne se limite pas aux parents qui travaillent. *En effet, dès la prime-enfance, pour tous les enfants, la rencontre est essentielle, avec d'autres enfants et adultes, d'autres lieux et environnements que l'environnement familial* (S. Giampino). Les notions d'éveil et d'autonomie sont prônées par l'équipe qui souhaite créer un environnement sécurisant pour l'enfant tant physiquement que psychiquement, où la collaboration et le respect entre tous les acteurs sont essentiels et permettent de faciliter l'adaptabilité face aux contraintes du collectif.

La recherche de la meilleure qualité d'accueil est mise en œuvre pour offrir aux enfants un environnement profitable à leur développement, en lien avec la nature. La notion de développement durable est intégrée au fonctionnement du service.

Pour nourrir sa réflexion, l'équipe s'est basée sur le précédent projet éducatif, fruit d'un premier travail collectif (2017), sur des apports théoriques issus de formations, conférences, échanges avec une psychologue lors de séances d'analyse des pratiques et sur les nouveaux textes, notamment la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Les expérimentations de l'équipe sur le terrain, les tentatives, les observations et les résultats sont également à l'origine des orientations éducatives choisies. Il est volontairement fait le choix de ne pas reproduire un courant éducatif mais d'imaginer un fonctionnement adapté au contexte institutionnel et aux enfants accueillis.

I- L'accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Un mode de garde de qualité comporte au moins les cinq critères suivants dans ses pratiques et objectifs de travail : offrir un accueil personnalisé, un accueil qui préserve la sécurité affective des enfants, un accueil qui nourrit leur vitalité découvreuse, un accueil qui respecte leur dignité, et, enfin un accueil où les places et fonctions des parents et des professionnels qui entourent les enfants sont clairement pensées. » Accueillir, 1001 bébés.

La familiarisation remplace la notion d'adaptation
Plutôt que d'apprendre à l'enfant à s'adapter à la collectivité, les professionnels vont l'aider à se familiariser en créant de nouveaux liens d'attachement. Le lien sécurisé est favorisé par une qualité de présence et n'est pas fonction du temps passé ensemble.

Le système progressif est toujours proposé car il permet :

- de faire connaissance avec l'enfant et ses parents et de créer graduellement un climat de confiance entre l'établissement et la famille.
- de le sécuriser affectivement par une séparation adaptée à son rythme et à celui de ses parents. L'enfant prend appui sur la présence de ses parents pour créer de nouveaux liens. Il conservera auprès de lui un objet personnel (doudou, tétine...).

L'équipe reste très attentive aux besoins de l'enfant et de sa famille pour adapter le processus.

La place des parents

Un partenariat est instauré avec les parents, où la préoccupation commune est l'enfant, dans le respect et la confiance. Les pratiques éducatives peuvent être différentes, mais les professionnels reconnaissent les parents comme compétents. Il est important que l'enfant sente que le parent et les professionnels sont en accord sur sa présence à la crèche, sur ce qu'il vit, préoccupation commune de son bien-être. Le parent doit se sentir, bienvenu, valorisé et respecté dès son arrivée dans la structure.

La relation enfant-parent-professionnel

L'équipe accompagne les familles dans le processus de séparation psychique en montrant que se séparer permet de mieux se retrouver, que cette expérience va permettre à l'enfant de grandir.

« *S'attacher pour se construire, se détacher pour grandir* » Jean Epstein

Une relation de confiance et de qualité est primordiale entre les trois acteurs que sont l'enfant, les parents et les professionnels. La qualité de la relation d'attachement est importante pour le développement de l'enfant, elle se construit au cours d'interactions entre accueillant et enfant. Il est important d'établir un lien d'attachement avec une personne sur qui l'enfant puisse compter. L'enfant peut utiliser l'adulte comme base de réconfort pour s'ouvrir au monde et aux autres (*théorie de l'attachement – Bowlby*). Les enfants peuvent avoir plusieurs figures d'attachement. Les professionnels doivent reconnaître et répondre adéquatement aux signaux émis par l'enfant de manière constante.

Les transmissions

Elles permettent de mettre des mots sur les actions ou le comportement de l'enfant. Cette communication rassure les parents et leur permet de prendre conscience que l'enfant existe en tant que personne. Elles permettent d'assurer la continuité des soins et de la prise en charge de l'enfant. La communication est garante de la cohérence entre la maison et l'établissement.

II- Les soins

La dimension psycho affective

Le soin est un temps de grande proximité et de relation privilégiée avec l'adulte. Des adultes stables et en nombre limité garantissent une bonne connaissance de chaque enfant et de ses habitudes. Les actes sont soumis à des protocoles définis et réfléchis en équipe. Ce n'est pas la durée du soin qui est importante, mais la qualité relationnelle.

*Notion de **permanence des soins** de la pédagogie Pikler-Loczy : pour se sentir en sécurité dans son environnement, l'enfant doit être accompagné par un adulte, avec lequel il établit une relation privilégiée, en particulier pendant les temps de soin. Ces temps sont en effet envisagés par Emmi Pikler comme des moments individualisés de rencontre entre l'enfant et l'adulte, pendant lesquels se tisse une relation intime et personnelle, une relation de confiance réciproque.*

L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. L'adulte explique les soins et fait participer l'enfant. Petit à petit, l'enfant acquiert une image de son corps de moins en moins morcelé. Il apprend à observer les autres, à percevoir une différence (identification sexuelle). C'est un temps de stimulation des sens : un moment privilégié pour la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques.

*Notion de **handling** (la manipulation physique du bébé) de WINNICOTT (pédiatre, psychanalyste) : les soins prodigués à l'enfant participent à ce qu'il puisse se constituer une intériorité et des limites corporelles. Par exemple, le contact de l'eau sur sa peau lui permet de sentir la surface de son corps, l'habillage l'aide à se figurer comme ayant un tronc, deux bras, deux jambes, etc.*

L'hygiène et les soins corporels

Elle est indispensable au bien-être et au maintien de la bonne santé de l'enfant. Les soins se font à partir de l'observation de l'enfant, des échanges avec les parents et de l'analyse de ses besoins. Le soin est individualisé, adapté au développement et à la personnalité de chacun. Le change debout est privilégié pour favoriser l'autonomie.

Pour l'aide à l'acquisition de la propreté, l'adulte est à l'écoute des capacités de l'enfant. Il encourage et accompagne la demande dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique. Cet accompagnement se fait en lien avec la famille.

Le professionnel lui inculquera le respect de l'autre dans son intimité, la pudeur.

*Notion de **pudeur** du Dr Myriam Szejer : « Respecter la pudeur de l'enfant, c'est l'aborder comme un vrai sujet, et non comme un simple objet qu'on manipulerait et exhiberait sans réfléchir ou pour des motivations inconscientes. » La pudeur a cette fonction fondamentale de définir la place de chacun dans la famille, d'incarner l'interdit de l'inceste et donc d'offrir à l'enfant la possibilité de surmonter son œdipe afin de se construire comme adulte sexué et adapté à la vie en collectivité.*

L'alimentation

Au-delà de répondre à un besoin physiologique, le repas est un moment de partage, de plaisir partagé entre l'enfant et l'adulte. L'enfant n'est pas un simple réceptacle de l'aliment mais un sujet participant auquel on laisse la possibilité d'intervenir. Le repas permet également au groupe de se retrouver, l'enfant est libre de s'installer à la place qu'il désire. Avec l'adulte, l'enfant exprime ses goûts, ses envies, il enrichit son vocabulaire. C'est la découverte des goûts et des saveurs différentes, avec des repas préparés sur place.

Pour les enfants qui arrivent tôt, le petit déjeuner (fourni par la famille) peut être consommé dans la structure. Le déjeuner est pris au restaurant scolaire, avant le service des enfants de l'école (de 11h à 11h45) pour favoriser une ambiance calme et sereine. Le goûter est proposé à 15h30 à la crèche. Pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie, les denrées sont distribuées puis les professionnels aident les enfants qui en expriment le besoin ou qui en font la demande. Des règles sont à respecter : l'enfant doit rester assis et il attend que l'adulte lui propose pour quitter la table. Les enfants sont encouragés verbalement à goûter les aliments.

Le repos

Pendant le sommeil, l'enfant grandit, son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. Les besoins en sommeil sont variables d'un enfant à l'autre et diminuent progressivement au fil des ans. Il existe différents états : éveil, sommeil lent et sommeil paradoxal. Entre 18 mois et 3 ans, l'enfant dort en moyenne 13h avec une sieste en début d'après-midi. En général, la sieste disparaît entre 3 et 6 ans.

Les échanges avec les parents sont très importants car l'endormissement est un moment de séparation. Aller vers le sommeil, c'est renoncer à une activité pour s'abandonner sans défense à l'état passif où l'on ne maîtrise rien et où l'on risque beaucoup. L'équipe favorise l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères. Instaurer un climat de confiance et de sérénité pour apaiser les craintes des enfants.

III- Le développement

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le développement de l'enfant est global et dynamique et ne se fait pas sans interaction avec l'environnement. Chaque enfant est reconnu comme un être à part entière, unique, vulnérable et en construction. Il est important de prendre en compte l'individu au sein du collectif, d'aider l'enfant à devenir sujet et à se sentir exister parmi les autres.

Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes

Par l'activité, l'enfant construit sa compréhension et sa connaissance du monde. Les découvertes que fait l'enfant prennent appui sur ses capacités sensorielles et ses propres mouvements. Il met en œuvre deux processus fondamentaux : l'assimilation (capacité à reproduire un comportement qu'il possède déjà) et l'accommodation (capacité à adopter un comportement nouveau pour résoudre un problème). L'enchaînement de ces deux processus a pour but d'élargir son champ de compétences (*Piaget*).

L'adulte doit laisser à l'enfant une certaine liberté dans ses actions, pour qu'il puisse comprendre jusqu'où il peut aller sans se mettre en difficulté mais pour pouvoir découvrir le monde. Ses capacités motrices sont respectées. L'enfant n'est pas mis dans une situation dont il n'a pas le contrôle.

Un cadre adapté et sécurisant

Les connaissances actuelles sur les besoins fondamentaux de l'individu retiennent une approche interdépendante et non plus hiérarchique. Le besoin de sécurité a été reconnu comme « méta-besoin » (*démarche de Consensus MP Blasher*). La mise en place de repères dans le temps, dans l'espace et d'interlocuteurs privilégiés de l'enfant et de sa famille sont indispensables au sein de la crèche.

Repères dans le temps

La journée se déroule toujours de la même façon avec une alternance entre les temps de jeux et les temps de soins. Les rituels mis en place (temps de regroupement par exemple) permettent à l'enfant d'anticiper ce qui va se passer ensuite.

L'aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les espaces sont

- des lieux de vie et d'éveil pour l'enfant
- des lieux d'accueil, de séparation et de retrouvailles parents-enfants
- des lieux de travail pour les adultes
- des lieux où la dimension écologique est réfléchie

L'équipe aménage un espace stimulant et stable. Les espaces sont repérés et individualisés pour chaque acte de la vie quotidienne. La décoration, la présentation des créations des

enfants et les affichages reflètent les personnalités et les projets de l'équipe. L'espace change en fonction de l'évolution des enfants et de leurs compétences.

L'ambiance est importante, plus elle est calme et sereine, exempte de tensions exprimées ou retenues, plus les enfants se sentent bien. La place de l'adulte est très importante « *les adultes sont des phares qui doivent être vus et éclairer partout* » A. Marie Fontaine.

L'égalité garçon fille

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Les professionnels veillent à ce que chacun soit encouragé de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt.

IV- Le bien-être

« La satisfaction des besoins permet la construction du sujet dans la plénitude de ses potentialités, du respect de ses droits et au service de son développement et de son accès à l'autonomie et à la socialisation ». MP Blasher

Le besoin de sécurité a trois dimensions :

Les besoins physiologiques et de santé (II- Les soins)

Le besoin de protection

La sécurisation est le premier devoir qui s'impose à tout professionnel et qui lui demande aussi, aux yeux de l'enfant, présence, stabilité, offre d'un soutien et d'un intérêt personnel, sérénité dans un cadre organisé et favorable à la création d'habitudes et de points de repères. « *Le sentiment de sécurité de l'enfant s'acquiert si on le laisse libre, au jour le jour, de courir des risques à sa mesure, sans l'empêcher d'en courir, en veillant à ce que les risques qu'il court ne soient pas traumatisants mais le mettent devant un effort dont il sent avoir triomphé quand il est y arrivé, ce dont il faut le complimenter (F. Dolto).* »

L'aménagement des espaces est tel que la sécurité physique de l'enfant est assurée le plus possible. L'environnement de l'enfant doit être stable et prévisible.

Enfin, venant de l'enfant lui-même, l'auto-sécurisation est un processus défensif contre l'insécurité résultant, par exemple, de la solitude de la nuit et du sommeil ou de la transplantation dans un cadre inhabituel. C'est un processus respectable qui fait appel à des habitudes ou objets familiers. *A ce propos, Winnicott parle « d'objet transitionnel », qui marque les prémices de la relation objectale passant par un objet choisi comme substitut maternel en l'absence de la personne « maternante » et qui permet à l'enfant de se sécuriser tout seul. Il va donner un repère à l'enfant, transition entre le connu de la maison et l'inconnu de la structure d'accueil.*

Les besoins affectifs et relationnels

Les professionnels cherchent à mettre des mots sur ce que vit l'enfant et l'encourage à exprimer ce qu'il ressent. La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris. Le personnel éducatif offre à l'enfant

une relation empreinte de respect et d'empathie. La communication gestuelle associée à la parole est introduite dans la crèche de manière ponctuelle. Elle est un outil supplémentaire au service de l'enfant.

Un tout petit se socialise avec ses parents. En structure, il s'adapte à un groupe, à un fonctionnement. Pour se socialiser, il doit acquérir une autonomie, une sécurité intérieure. La crèche est le lieu où peuvent s'établir des liens entre pairs. Les relations complémentaires à celles que l'enfant établit dans sa famille sont très enrichissantes en ce qui concerne l'élaboration de sa personnalité.

Les relations sociales se construisent à partir des règles de vie énoncées par l'adulte : c'est la socialisation soutenue par la parole. Les réactions de jalousie et d'agressivité sont inévitables, elles sont structurantes grâce à l'intervention médiatrice de l'adulte. La socialisation, c'est aussi l'ouverture au monde extérieur. La socialisation conditionne l'intégration harmonieuse du futur adulte à la société.

Quatre autres besoins fondamentaux sont également mis en avant :

Le besoin d'expériences et d'exploration du monde

L'enfant a besoin :

- d'expériences corporelles et physiques,
- d'expériences ludiques et créatives,
- d'expériences expressives et langagières,
- d'expériences cognitives et réflexives.

Le besoin d'un cadre, de règles et de limites

L'enjeu pour l'enfant est d'intérioriser un ensemble de codes et de valeurs sociales et également de réguler ses émotions. L'adulte doit poser le cadre, tout en accompagnant avec bienveillance l'enfant dans ses relations, frustrations et émotions. L'enfant doit pouvoir compter sur une guidance constante et appropriée de règles et de limites à ne pas dépasser. Il doit pouvoir modéliser son comportement sur celui de l'adulte.

L'agressivité est une pulsion qui s'exprime dans des comportements (morsures, coups, cris, bousculades...). Pulsion naturelle qui a besoin d'être accompagnée. La colère est une émotion saine de protestation, de refus, de frustration.

Un cadre, des limites, des interdits, des attitudes éducatives stables favorisent la prise de repères structurants et rassurants pour l'enfant.

Le besoin d'identité

Chaque enfant, avant même de naître, s'inscrit dans l'histoire de sa famille. Les professionnels acceptent la culture familiale dans laquelle l'enfant baigne. L'équipe s'efforce de rendre présents les parents quand ils ne sont pas là : notion de coéducation.

Le besoin d'estime de soi et de valorisation de soi

Dès sa naissance, l'enfant a besoin d'être reconnu dans son individualité et ses originalités pour exister et se sentir exister. C'est au travers du regard de l'autre qu'il se découvre et se construit. Sollicité par un regard rempli d'estime, l'enfant prendra confiance en lui et se sentira capable d'appréhender le monde qui l'entoure. L'enfant doit être inconditionnellement accepté et estimé pour ce qu'il est.

V- L'éveil

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »
Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

L'importance du jeu pour le développement de l'enfant

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue. » J. Epstein

Pour l'enfant, le plaisir est le moteur de ses actions et le déplaisir, le frein de ses recherches.

F. DOLTO disait *« le jeu c'est apprendre à être, c'est apprendre à vivre aussi bien seul qu'avec les autres »*. Le jeu est un processus d'éducation complet et indispensable au développement de l'enfant. Il permet de développer différentes capacités, dans différents domaines ce qui valorise l'enfant et lui permet d'augmenter son capital d'estime de soi.

« Le jeu c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie. » Kergomard

Le jeu est un espace social car il y a toujours des règles autour de lui. Il permet de s'ouvrir au monde.

L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Des temps d'activités dirigées sont proposées quotidiennement pour favoriser l'imaginaire, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Pour laisser libre choix à l'enfant, l'adulte prend le temps de lui représenter ce qu'il propose, si l'enfant est bousculé par le temps ou par un camarade plus rapide, le libre choix n'a pas de sens. C'est ce que vit l'enfant qui est important et non ce qu'il produit. L'adulte est disponible si l'enfant rencontre des difficultés, il est un guide. Ce n'est pas l'enfant qui s'adapte à l'adulte mais l'adulte à l'enfant.

Ne rien faire

L'enfant a parfois besoin de se reposer. Il s'isole du reste du groupe et pendant ces moments de calme, l'enfant s'évade, se ressource et observe. Le professionnel respecte cet instant et le laisse faire. Si ce comportement persiste, il incite l'enfant à participer aux activités sans l'obliger et s'interroge sur la cause de ce comportement.

Jeux libres et activité autonome

« Par activité autonome, on entend laisser l'enfant se découvrir par lui-même, à travers les expériences dans diverses situations. » (Pickler)

Les jeux libres permettent à l'enfant de découvrir, imaginer, transformer au gré de sa créativité, en présence d'adultes toujours vigilants. L'enfant recrée ce qui l'entoure (relation enfant/adulte), développe sa motricité. L'activité est libre, l'adulte surveille mais en retrait (regard bienveillant et sécurisant). Cela lui permet de repérer les difficultés et les capacités de chaque enfant et ainsi d'adapter son approche éducative. L'enfant qui a la possibilité de jouer spontanément développe sa confiance. Cependant, celui à qui on propose des activités trop dirigées risque de perdre sa créativité, de développer une passivité, un manque de curiosité face aux apprentissages ultérieurs. Les jouets identiques permettent le développement des premières interactions positives entre enfants, ils permettent de diminuer les conflits.

La motricité libre, c'est laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant en favorisant un environnement sécurisé et adapté à ses besoins où il pourra réaliser ses expériences. Ainsi, le jeu en libre accès est largement favorisé pour stimuler la créativité et les apprentissages de l'enfant.

Le contact avec la nature

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les sorties à l'extérieur sont organisées tous les jours, le déjeuner étant pris à l'extérieur. La nature est un endroit propice pour « rencontrer » l'imprévu, pour lâcher prise et faire des expériences. La notion de risque est abordée en jouant avec la hauteur, la vitesse, en se cachant. La nature favorise l'imaginaire, car il n'y a pas de perception conçue sur tous les objets et cela positionne l'enfant en tant qu'acteur (un bâton est une épée, une baguette ou un matériau de construction).

Les matériaux naturels sont introduits dans les activités d'éveil.

CONCLUSION

Ce projet éducatif traduit les aspirations de l'équipe de la crèche. En parallèle, un projet pédagogique définit la manière dont les actes du quotidien sont mis en œuvre. Des réunions régulières permettent l'élaboration concrète des projets. Ces différents outils posent le cadre du travail des professionnels et en permettent l'évaluation.

PROJET SOCIAL

« Le projet social et de développement durable précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable. »

Décret n°2021-1131 du 30 août 2021

I- Modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Localisation

La petite crèche se situe en zone rurale, dans une commune de 685 habitants (2019). Elle fait partie de la communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne qui regroupe 60 communes (10,3% de la population du département de l'allier). La communauté de communes a un solde migratoire très positif pour la tranche d'âge des 25-39 ans (8% en 2014), par contre on note un recul de près de 10% sur le nombre d'enfants de 0 à 18 ans entre 2014 et 2018.

Caractéristiques du territoire

La commune est située sur le bassin de vie de Saint Pourçain sur Sioule, ville centre de 5090 habitants (2019). Sur ce territoire, on constate une baisse des naissances d'environ 13% sur les 10 dernières années (ce qui est le double de celle du reste de la communauté de communes). En 2019, ce bassin compte 308 enfants de moins de 3 ans.

Insertion sociale et professionnelle

A l'échelle de la communauté de communes, 40% des actifs travaillent en dehors. Les mobilités sortantes sont deux fois plus importantes que les mobilités rentrantes. La commune de Bayet compte 79% d'actifs, dont 70% ayant un emploi. Sur le territoire de la communauté de communes, 60% des parents ayant des enfants de moins de 3 ans travaillent. Les familles monoparentales sont le plus touchées par la précarité avec 56% qui se situent dans les bas revenus. Sur le territoire de la communauté de communes, 23% des enfants de moins de 6 ans sont dans une famille à bas revenus. En 2021, le pourcentage des familles inscrites à la crèche se situant au plancher des ressources est de 22%, ce qui reflète la tendance du bassin de vie.

Offre d'accueil

Deux EAJE sur le territoire, avec 295 enfants inscrits de moins de 6 ans, soit 17% du total des enfants. Le taux de couverture pour 100 enfants de moins de 3 ans en EAJE en mode PSU sur le territoire de la communauté de communes est de 5,6 places. La part des enfants inscrits chez un assistant maternel est de 36%.

Politique de la commune

Le Maire et son Conseil Municipal œuvrent pour proposer un service de proximité aux parents vivants en milieu rural et aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. Ils souhaitent garantir une qualité d'accueil au moins égale à celle offerte par un même type de service en agglomération

Pour l'année 2022/2023, 39% des élèves de l'école ne résident pas sur la commune. Ce chiffre est à mettre en lien avec la volonté des familles de regrouper leurs enfants sur un même lieu et par l'attrait des conditions d'accueil proposées.

Historique de la crèche

Septembre 1994 :

Création du jardin d'enfants « Le jardin des papillons ». Les enfants de 2 à 5 ans sont accueillis par une éducatrice de jeunes enfants et une animatrice, dans une salle à côté de

l'école. Ce projet fait suite à une étude de besoins menée fin 1993 pour pallier l'absence d'accueil pour les enfants avant 5 ans.

Mai 1998 :

Le jardin d'enfants est transféré dans les locaux actuels. La Maison de l'enfance accueille également les enfants en périscolaire, le mercredi et pendant les vacances scolaires jusqu'à 12 ans.

Août 1999 :

Accueil des enfants à partir de 18 mois.

Août 2002 :

L'agrément de la structure passe de 14 à 21 enfants accueillis, ce qui nécessite le recrutement d'une auxiliaire de puériculture. La Maison de l'Enfance regroupe un multi-accueil pour les enfants de 18 mois à 6 ans et un centre de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans.

Juillet 2005 :

Transfert du centre de loisirs (enfants de 6 à 12 ans) à la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois. La Maison de l'Enfance se compose d'un multi-accueil et d'un accueil de loisirs (en périscolaire pour les enfants de 6 à 12 ans).

2010 :

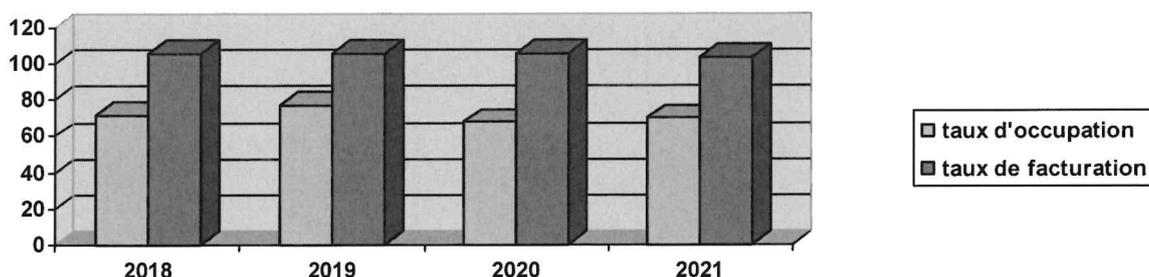
Agrandissement et réhabilitation de la structure.

Septembre 2022 :

Transfert de la crèche dans un local en préfabriqué à la suite d'intempéries (juin 2022), situé 10 rue des Edelins 03500 Bayet. La Maison de l'enfance regroupe une crèche (accueil des enfants non scolarisés et scolarisés jusqu'à 6 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires) et un accueil de loisirs pour tous les enfants de l'école de Bayet sur les temps périscolaires.

Un agrément atypique

La configuration des espaces d'accueil ne permet pas d'accueillir les enfants âgés de moins de 18 mois. La crèche a toutefois un taux d'occupation stable d'environ 70% et un taux de facturation en dessous de 106%. Une légère baisse est notée en 2020, liée sans doute à la Covid-19.



En 2021, 25% des enfants inscrits résident sur la commune et 95% au sein de la communauté de communes. Depuis 2018, le nombre de naissances est stable entre 5 et 6 par an. Chaque année, environ 80% des enfants qui résident à Bayet ont fréquenté la structure.

Sur les deux dernières années, trois demandes à temps complets n'ont pu être acceptées, faute de place. Les familles sont orientées vers un autre mode d'accueil individuel ou collectif.

Une volonté d'inclusion

Le Conseil Municipal a statué pour une priorisation des enfants d'actifs lorsque le taux d'occupation est tendu. Cependant, la volonté est nette de proposer un accueil à l'ensemble des familles qui en font la demande. L'offre s'adapte aux demandes. On discerne plusieurs types d'accueil.

- Les enfants qui viennent sur la journée, toute la semaine, quand les deux parents travaillent. Les familles s'adaptent de plus en plus à leurs obligations professionnelles et l'on constate fréquemment une mensualisation sur quatre journées ou des horaires fluctuants en fonction de leur planning.
- Les parents qui mixent l'accueil avec un autre accueil collectif ou avec une assistante maternelle ou avec la famille (grands-parents ou autres).
- Les enfants qui viennent à temps partiel, quand un des deux parents est en congé parental ou sans emploi. Le temps partiel est très variable suivant les attentes des parents et le rythme de l'enfant, d'une matinée à plusieurs jours par semaine. Certaines familles souhaitent un contrat de mensualisation et d'autres restent en accueil occasionnel durant toute la durée du contrat.

Il n'existe pas de répartition entre les places dites en accueil régulier et occasionnel. Le nombre de contrats élaborés est fonction de la demande des familles. De plus, les contrats mensuels sont élaborés sur des petites périodes (au minimum deux fois dans l'année), ce qui permet d'ajuster les coûts pour les familles et de garder un taux de facturation en dessous des 107% fixés par la CAF.

Sources : diagnostic élaboré lors de la mise en place de la CTG en 2020, dossier de l'INSEE sur la commune de Bayet (recensement de 2019)

Moyens mis en œuvre

- Pour répondre aux besoins multiples de la population, la structure propose une offre d'accueil diversifiée, qui s'adapte au plus juste aux besoins des familles (les contrats varient d'une demi-journée à un temps complet). Toutefois, pour le bien-être des enfants, des heures d'accueil sont fixées dans le règlement pour garder des repères et ne pas couper les temps de soins, tels que le repas.
- Pour faciliter l'accès à l'emploi, l'amplitude horaire est adaptée à certaines entreprises du bassin de vie (par exemple atelier Louis Vuitton basé à Saint Pourçain).

Partenariats

- Le service de la PMI et ses différents acteurs : médecins, puéricultrice de secteur. Notre partenariat facilite l'orientation, l'accueil et le suivi des enfants dont les familles sont en situation de précarité, mais permet aussi à l'équipe d'être soutenue dans ses actions éducatives, ses interrogations.
- Les autres structures de santé et de prévention, comme le CAMSP qui permettent la prise en charge de certains problèmes rencontrés par les enfants. Des suivis peuvent être mis en place.
- L'école de la commune, avec la mise en place d'actions passerelle qui permettent de faciliter la continuité entre les deux structures.
- Structures de loisirs, comme la médiathèque départementale avec le prêt de matériel pédagogique (tapis à histoires...). D'autres structures peuvent être sollicitées de manière ponctuelle (ludothèque, bibliothèque, intervenant musical...) pour proposer des actions artistiques en vue de lutter contre les inégalités culturelles.
- D'autres partenariats peuvent être mis en place, en fonction des projets de l'équipe : intervenant en langage signé, SICTOM, club des aînés ou animateur sportif par exemple.

II- Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Au quotidien

L'accueil des enfants s'effectue avec l'implication des parents. Lors du rendez-vous d'inscription, la directrice instaure systématiquement un temps d'échanges autour de leurs attentes et inquiétudes. Lors du temps de familiarisation, et par la suite, à chaque fois qu'il en exprime le besoin, le parent est libre de circuler librement dans la structure et de passer du temps avec l'équipe.

L'édition d'un petit journal permet de partager aux familles ce qui est fait au cours de la journée, en parallèle des transmissions quotidiennes.

De manière ponctuelle

Les familles sont conviées régulièrement à partager des temps festifs, comme le spectacle de Noël ou la fête de fin d'année. Ces temps permettent de renforcer les liens avec l'équipe et aux parents de voir leur enfant évoluer au sein du groupe.

Des réunions d'informations peuvent également être organisées en soirée.

En fonction des envies, les parents ou autres proches de l'enfant peuvent venir passer un temps dans la structure pour partager une passion ou un atelier.

III- Les actions de soutien à la parentalité

Les professionnels œuvrent pour tisser une relation de confiance avec les familles. Ils sont attentifs aux difficultés que peut rencontrer l'enfant, mais également son parent.

Moyens mis en œuvre

- Une offre d'accueil qui permet de concilier vie familiale et vie professionnelle (l'heure du départ du soir a été avancée pour permettre aux familles de récupérer leurs enfants à l'école).
- Des temps de garde proposés, non liés à des obligations professionnelles et qui permettent aux parents qui le souhaitent de s'octroyer du temps sans leur enfant, mais en sachant qu'il est accueilli dans des conditions favorables sans jugement de la part des professionnels.
- Posture d'écoute et communication bienveillante.
- Des temps qui nécessitent une prise en charge plus individualisée peuvent être organisés dans le bureau de la directrice.
- Être en mesure d'accueillir dans le respect et la tolérance, la singularité d'un enfant ou d'un parent. Les temps d'analyse des pratiques professionnelles permettent un temps de dialogue avec un psychologue pour que les professionnels puissent énoncer leurs questionnements.
- Faire des parents des partenaires à part entière. Les observations effectuées en parallèle par les deux parties permettent de poser les difficultés pour essayer de les enrayer. Le professionnel peut conseiller, orienter mais il est attentif à ne pas juger.
- Elaborer des outils sur des thèmes adaptés aux problématiques rencontrées (sac à histoire sur le thème de la colère, article sur les morsures par exemple).
- Mettre à disposition des informations sur les actions en direction de la famille présentes sur le territoire (actions culturelles ou éducatives).

- Orientation vers des professionnels spécialisés ou des lieux dédiés à la parentalité (LAEP par exemple).

IV- Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »
Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

La structure propose un accueil de toutes les familles qui en font la demande, sans distinction de classe sociale.

Moyens mis en œuvre

- Pour faciliter l'accueil des familles en grande précarité, la structure applique la PSU.
- Pour faciliter les accueils en urgence, les délais de prise de rendez-vous d'inscription sont ajustés (dans la semaine qui suit la demande) et la mise en place de temps de familiarisation est adaptée à la situation et aux demandes des familles.
- L'ajustement des contrats en fonction de l'activité professionnelle des familles (proposition de congés non datés, de contrats sur des périodes de 2 ou 3 mois par exemple).

V- La démarche en faveur du développement durable

À la suite d'une proposition de la CAF et en lien avec les objectifs du Conseil Municipal, le gestionnaire a engagé l'établissement dans un projet d'éco labellisation en 2021.

Un diagnostic approfondi a permis de mettre en évidence les points forts et ceux à améliorer. Trois thématiques principales ont été choisies : les énergies, l'eau et l'hygiène. En parallèle, pour chaque thématique, environnementale mais également sociale, l'équipe a travaillé sur des propositions visant à améliorer ses actions.

Actions réalisées

- Remplacement de la chaudière au fioul pour une chaudière à granulés.
- Remplacement des consommables à usage unique par des consommables lavables comme les gants ou les cotons ce qui a entraîné une baisse significative de nos déchets.
- Utilisation de couches pour les enfants qui possèdent un label écologique.
- Réflexion sur les collations données aux enfants (élaboration de gâteaux fait maison, baisse drastique des emballages individuels, approvisionnement local en boulangerie).
- Projet d'animation lié à la nature avec des propositions d'activités créatives élaborées à partir d'éléments trouvés à l'extérieur (marron pour les transvasements par exemple) ou des éléments de récupération (les familles sont souvent mises à contribution dans des avis à la récup').

Entre fin 2022 et début 2023, trois formations sont suivies par les professionnelles avant la rédaction du dossier de labellisation.